

Objet : Précisions sur le poste et le recrutement d'un chargé de mission mobilités actives et covoiturage à la direction de la mobilité

Le vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes,

Le poste existant de chargé de mission mobilités actives et covoiturage à la direction de la mobilité est à pourvoir. Il est chargé de piloter le contrat avec la SPL Agence Ecomobilité (vélo, covoiturage, conseil en mobilité et promotion de la mobilité durable), ainsi que de proposer et mettre en œuvre des solutions de mobilité innovantes sur le territoire.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement	Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs
Missions confiées à l'agent	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les ambitions de la collectivité en matière de mobilité active et de covoiturage - Assurer le suivi des missions confiées à la SPL Agence Ecomobilité : exploitation de la vélostation et du service Vélobulle, promotion des services et conseil en mobilité - Garantir la bonne exécution juridique et financière des actions mises en place et suivre le dispositif qualité de service - Elaborer et mettre en place des outils de suivi de l'activité des services vélo et covoiturage, ainsi que des missions d'animation et de promotion de la mobilité durable - Proposer aux élus des stratégies d'évolution et de développement des services de mobilité (offres, tarifs ...) et les mettre en œuvre - Participer à l'élaboration du budget et au suivi budgétaire - Travailler en lien avec les agents du service pour assurer la cohérence des offres de mobilité avec le réseau de transport en commun
Rémunération de l'emploi	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des ingénieurs

Vu la délibération n° 001-25 C du Conseil communautaire du 13 février 2025 déléguant au président la définition des caractéristiques d'un poste en cas d'emploi ne pouvant pas être pourvu par une candidature statutaire,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions au vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes n° 2023-054 A,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

DECIDE

Article 1 : le poste de chargé de mission mobilités actives et covoiturage à la direction de la mobilité est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de niveau licence ou master dans le domaine des mobilités/transport ou de l'aménagement du territoire et/ou expérience significative sur des missions similaires,
- maîtrise du cadre réglementaire régissant le déploiement des mobilités actives et partagées,
- connaissances budgétaires et juridiques,
- savoir travailler en mode projet et en équipe,
- être autonome, réactif et force de proposition,
- entretenir et développer des relations, des partenariats, un réseau,

Article 3 : la signature du contrat à intervenir, le cas échéant, est autorisée,

Article 4 : conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, cette décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Fait à Chambéry,



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Président ou VP**

Numéro attribué à l'acte : **2025-088D**

Objet de l'acte : Précisions sur le poste et le recrutement d'un chargé de mission mobilités actives et covoiturage à la direction de la mobilité

Classification Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250707-lmc1H34046H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34046H1

Date de transmission en Préfecture : 07 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 07 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 08 juillet 2025